



60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## Accord « handicap et inaptitude » Un plus avec le FIPHFP

Pour FO, les conditions de travail sont un combat permanent pour l'ensemble du personnel. De plus, elles doivent permettre à nos collègues en situation de handicap ou d'inaptitude de trouver leur place dans notre milieu professionnel. La Poste, par ses réorganisations incessantes, les mobilités contraintes, le manque de personnel et de moyens, crée des situations d'inaptitude et de handicap.

### **La Poste a une responsabilité sociale envers les personnels concernés.**

Dans le cadre de l'accord en faveur de l'emploi des travailleur (es) handicapé (es) et des agents en situation d'inaptitude dont FO est signataire, La Poste a passé une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) expirant fin 2011. Cette convention permet d'octroyer des aides destinées aux personnels reconnus travailleur handicapé (RQTH) et également à ceux reconnus C3R (Commission de reclassement, réadaptation et réorientation).

### **Cette convention prévoit :**

- *l'aménagement et l'adaptation des postes de travail (étude, équipement du poste du travail) et accessibilité du lieu de travail (accessibilité des locaux),*
- *des aides pour améliorer les conditions de vie des travailleurs en situation de handicap (aménagements véhicules personnels et participation aux coûts de prothèses et orthèses),*
- *des dépenses relatives à l'accompagnement d'une personne en situation de handicap dans l'exercice de ses activités professionnelles,*
- *des actions de formation et d'information des agents en situation de handicap (formation aux matériels techniques liés à l'aménagement des postes de travail), et des personnels en relation avec les travailleurs en situation de handicap ou en aptitude réduite.*

**POUR FO, les agents en situation de handicap ou d'inaptitude ne doivent pas servir de variable d'ajustement des effectifs.**

**FO REFUSE que la recherche de productivité soit synonyme de licenciements pour inaptitude ou de mise à la retraite pour invalidité. La Poste doit cesser sa logique purement comptable des effectifs.**

**FO EXIGE le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap et une meilleure gestion de la situation de l'inaptitude et du reclassement.**

**Soutenez notre action,  
Avec FO défendez vos revendications.**

**LE 16 NOVEMBRE 2010**

**ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POSTE**

**Le CA est l'endroit stratégique où se joue l'avenir  
de l'entreprise, et par ricochet  
l'avenir de chacun d'entre**

**Les 11 candidats FO COM**



**nous, que ce soit en  
matière d'emploi, de  
conditions de travail, de  
rémunération ou de  
perspectives  
professionnelles.  
Le Conseil  
d'Administration  
délibère sur les grandes  
orientations  
stratégiques,  
économiques, financières  
ou technologiques.**

*L'accord en faveur de l'emploi des travailleur (es) handicapé (es) et des agents en situation d'inaptitude, signé par FO, se termine début 2011. La Poste négocie aujourd'hui un avenant à celui-ci afin de le proroger jusqu'à fin 2011 et d'y intégrer les dispositions de la convention avec le FIPHFP. FO poursuivra son action et veillera à ce que La Poste respecte ses engagements.*

**Votez au CA, là aussi se joue l'avenir des postiers**

**le 16 novembre, ouvrez-vous  
la porte du Conseil d'Administration.**

**VOTEZ FO COM!**







